

## Pour vous renseigner

⇒ Par internet : [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.

⇒ Par téléphone : Votre centre prélèvement service, pour des questions sur la mensualisation ou le prélèvement :  
0 810 012 011 \* - courriel : [cps.lyon@finances.gouv.fr](mailto:cps.lyon@finances.gouv.fr)  
- courrier : centre prélèvement service 69327 LYON CEDEX 3

Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)\*.  
Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).

⇒ Sur place : Votre centre des finances publiques, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, effectuer vos réclamations et poser toutes vos questions sur le paiement ou sur le montant de votre impôt.

Centre des finances publiques :  
SIP PALAISEAU SUD-OUEST SAID 1ER SECTEUR  
3 RUE EMILE ZOLA  
91874 PALAISEAU CEDEX  
Tél : 01 69 31 83 71 Courriel : [sip.palaiseau-sud-ouest@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sip.palaiseau-sud-ouest@dgfip.finances.gouv.fr)  
Accueil du public : LUN A VEN 8H45-12H 13H30-16H15 ET SUR RDV JUSQU'A 17H00

\* (coût d'un appel local, à partir d'un poste fixe, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur)

### TAXES FONCIÈRES 2012 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 910 ESSONNE

Commune : 471 A ORSAY

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement ③	Taxe ordures ménagères ①	TOTAL des cotisations
Taux 2011		25,52 %	0,385 %	%	12,69 %	0,41 %	8,24 %	
Taux 2012		25,52 %	0,357 %	0,80 %	12,69 %	0,363 %	8,22 %	
Propriétés bâties	Adresse	32 AV DES PIERROTS						
	Base	2398	2398	2398	2398	2398	2398	
	Cotisation	612	9	19	304	9	197	1150
Cotisations								
2011		601	9	-	299	10	194	
2012		612	9	19	304	9	197	
Variation en % ⑦		+1,83 %	0 %	- %	+1,67 %	-10,00 %	+1,55 %	
		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Taxe additionnelle ②	Taxe spéciale d'équipement ③	Chambre d'agriculture	
Taux 2011		%	%	%	%	%	%	
Taux 2012		%	%	%	%	%	%	
Propriétés non bâties	Bases terres non agricoles							
	Bases terres agricoles							
	Cotisations							
	2011							
2012								
Variation en % ⑦		%	%	%	%	%	%	
<b>Dégrèvements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties</b>					Base du forfait forestier ④	Majoration base terr. constr. ⑤	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base "Etat"							X	
Base "Collectivités"								
La taxe spéciale d'équipement comprend la TSE Grand Paris pour 5€						Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑥		45
						Dégrèvement "Habitation principale" ⑧		
						Dégrèvement JA "Etat" ⑨		
						Dégrèvements JA "collectivités" ⑨		
Références administratives : 910 51 021 121 471 A N P						<b>Montant de votre impôt</b>		<b>1195</b>